



PLAN COMMUNAL DE MOBILITE
Comité de Suivi
Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2011

Présents :

M. Goblet d'Alviella	Bourgmestre
Chr. Godechoul	Secrétaire Communale
S. Ravet	Premier Echevin – Echevin de la Mobilité
J. Daneau	CCATM
Chr. Meerman	TUC Rail
I. Mattart	Zone de Police Orne-Thyle
E. Lecharlier	TEC Brabant Wallon
M-A Hardy	Conseillère en Mobilité

Excusés :

B. Gany	SPW
M. Bemelmans	SNCB Holding
D. Mostraet	SNCB Holding
M. Deremince	GAMAH
Ph. Hendrickx	Zone de Police Orne-Thyle
Mme Verbist	SRWT
M. Tilmans	Patrimoine Stéphanois

Absents :

SPW – Direction des Routes du Brabant Wallon
Gracq
RACB

1. Présentation

Le Bourgmestre ouvre la réunion.

Après une brève présentation des différents intervenants, le Bourgmestre décrit dans les grandes lignes le projet de développement immobilier du site « Henricot II ».

Ce projet aura différentes implications au niveau de la mobilité du point de vue du trafic automobile, des TEC et de la SNCB.

M. Meerman informe que la suppression du passage à niveau de Court-Saint-Etienne n'est pas une priorité. Cependant sa suppression peut être étudiée par TUCRAIL. Elle serait éventuellement envisagée étant donné que Court-St-Etienne a un PCM et qu'il y aura un développement de site immobilier qui pourrait y être associé.

A ce stade de la réflexion, le souhait de la commune serait la suppression du passage à niveau tout en conservant un tunnel sous voie pour les piétons et les cyclistes (à hauteur du passage existant actuellement) et la création d'une trémie sous voie décentrée pour les véhicules de petit gabarit (cfr gare de Mont-St-Guibert).

Une réflexion globale devra être menée en collaboration avec le TEC et le service incendie pour étudier le passage des véhicules de grand gabarit.

E. Lecharlier rappelle que le TEC doit être contacté dès que possible pour pouvoir réaliser en temps voulu des études de changement d'horaire, modification de tracé de ligne ...

Il précise également que via des partenariats, il est possible de créer de nouvelles lignes de bus avec du matériel adapté (par exemple pour le passage sous voie).

La Commune prend bonne note que des réunions de concertation devront être menées entre les différents acteurs de la mobilité et le promoteur du projet d'aménagement du site Henricot II.

2. Etat d'avancement

Les actions à court terme reprises dans le tableau des actions du PCM sont passées en revue et commentées.

1. Réseau Routier

Application du régime de vitesse (carte 5)

Les zones d'agglomération sont en révision avec le SPW. Cette mesure concerne principalement la partie sud-ouest de la RN 275 afin d'inclure en agglomération les différents villages de Court-St-Etienne.

La rue du Cerisier est également mise en agglomération.

Pour fin 2012, cette mesure devrait être complètement mise en œuvre.

Traitement des voiries régionales (cartes)

La commune introduit les règlements complémentaires de roulage lorsqu'ils concernent les voiries communales et régionales.

Réseau poids lourds (carte 6)

Le souhait de reporter les poids lourds sur les routes nationales (règlement complémentaire de roulage déjà adopté par le conseil communal).

Motion adoptée par le conseil communal pour demander au SPW d'ouvrir la RN237a aux camions.

La signalisation devrait être en place pour 2012.

Adaptation des feux du carrefour de la Lanterne (fiche 24)

La commune va prendre contact avec le SPW pour demander la réalisation de l'étude vu l'imminence de l'aménagement du site Henricot II.

2. Modération de la vitesse

La commune va placer en 2012 plusieurs radars préventifs fixes en entrée d'agglomération.

Aménagement de dispositifs ralentisseurs de vitesse Av. des Prisonniers de Guerre (fiche 11)

La commune attend la fin de la construction de l'extension du Collège St-Etienne et la résolution des problèmes liés à l'égouttage avant de réaliser des aménagements.

E. Lecharlier attire l'attention sur le fait que le TEC n'apprécie pas les dispositifs surélevés pour ralentir la vitesse.

Aménagement de dispositifs ralentisseurs de vitesse rue de Sart

Action terminée – Chicanes installées

Zone 50 sur RN 275 à Tangissart et à Faux

Règlement complémentaire de roulage de mise en agglomération adopté par le Conseil Communal.

Modification des limites de vitesse sur la RN 275 ouest

Légère modification de la zone 70 réalisée en 2010.

Création d'un passage pour piétons refusée par le SPW pour cause de sécurité.

Projet de rond-point sur la Chaussée de Bruxelles : la création du rond-point est prévue au budget de la Région Wallonne. Il sera probablement réalisé en 2012.

Placement de panneaux dynamiques sur la RN 237 et sur la RN 275

Acquisition de radars préventifs prévue en 2012.

3. Stationnement

Signalisation directionnelle parking public derrière l'administration communale

Action réalisée.

Utilisation du parking du Parc à Mitrailles en journée par les navetteurs

Aménagements proposés dans le cadre du projet du site Henricot II : 350 places à hauteur du Parc à Mitrailles

4. Transport public – Haltes SNCB

Améliorer l'accueil des usagers

L'administration communale doit contacter Infrabel à ce sujet.

Parkings vélos adaptés et visibles

Des râteliers sont placés à toutes les gares, mais certains ne sont pas assez visibles. Le déplacement de certains râteliers a été demandé.

Aménagement des parkings auto

Gare du Centre : la réalisation de parking prévue initialement à l'arrière du Parc à Mitrailles est à évaluer en fonction des aménagements réalisés sur le site Henricot II.

Gare de Faux : partenariat entre la commune et la SNCB Holding : défrichage de la parcelle à proximité des bulles à verre par la SNCB Holding et aménagement du parking par la commune.

Gare de la Roche : la commune et la SNCB Holding essayent d'entrer en contact avec le propriétaire de l'ancienne gare afin d'essayer de racheter le bien. L'aménagement de l'espace pourra alors être envisagé.

5. Transport public – Desserte

Navette entre la gare d'Ottignies et les haltes de Court-Saint-Etienne

Pour information, la commune d'Ottignies a renoncé à son projet Proxibus.

Une étude de marché pourrait être réalisée par le TEC pour la mise en place du service Taxitec pour autant que ce service couvre différentes communes.

E. Lecharlier relayera l'intérêt la commune de Court-St-Etienne auprès des responsables du TEC.

Arrêt du Proxibus 205 au niveau du Clos de Profondval

L'administration communale doit contacter la commune de Mont-St-Guibert pour envisager l'arrêt du Proxibus sur la commune de Court-St-Etienne.

6. Transport public – Arrêts TEC

Halte Suzeril – Ligne 28

Un accord a été dégagé avec le riverain pour l'installation d'une aubette à l'arrêt de Suzeril. L'administration communale doit prendre contact avec le TEC pour établir la convention de partenariat.

Halte Demolder – Ligne 19

Actuellement, des difficultés sont rencontrées avec le propriétaire du talus (privé).

Halte Beurieux centre – Ligne 30

L'aubette devrait être placée à l'entrée de la rue Calotte.

Une proposition de déplacer l'arrêt est avancée. Le déplacement de l'arrêt vers le début de la rue de la Papeterie devrait être étudié, d'autant plus qu'un nouveau lotissement va être construit prochainement dans cette rue. Cet arrêt permettrait également de créer un effet de porte à l'entrée du village de Beurieux.

Un arrêt de la ligne 30 est également demandé par la commune à hauteur du pôle intermodal.

Le TEC est invité à avoir une réflexion globale sur la ligne 30 (localisation des arrêts) et sur la fréquence de la ligne.

7. Réseau cyclable

La synthèse des aménagements projetés est présentée au point 3 – Projets subsidiés.

Si les subsides demandés sont obtenus, les aménagements devraient être terminés pour la fin de l'année 2012.

Mise en place des SUL

Les rues trop dangereuses que pour être mises en SUL ont été désignées par la Conseil Communal. Les « sens unique » restants ont été ouverts aux cyclistes.

Parkings vélos

Des arceaux à vélos ont été installés à proximité des bâtiments publics et des espaces fréquentés de la commune.

Piste cyclable de Beaurieux

La piste cyclable permettant de relier le centre du Court-Saint-Etienne à la RN25 a été prolongée jusqu'à l'entrée du village de Beaurieux.

8. Cheminements piétons

Le gros point noir à Court-Saint-Etienne en matière de cheminement piéton est la largeur des trottoirs en bordure des routes nationales.

Sentier S57 le long de l'ITP

L'aménagement de ce sentier fait l'objet d'un appel à projet auprès de la province du Brabant Wallon.

9. Promotion des modes doux

Dans le cadre du Printemps de la mobilité, l'école de Sart-Messire-Guillaume a participé au projet « Ecole au bout des pieds » développé par l'asbl Empreintes. Au terme de ce projet, deux zones de dépose minute ont été définies et mises en avant.

Dans le cadre des crédits d'impulsion accordés par la Région Wallonne et en continuité avec le projet « Ecole au bout des pieds », Court-Saint-Etienne a obtenu des subsides pour la création d'un trottoir à la rue de la Chapelle et pour réaliser une liaison vers le Clos Max Wéry.

10. Communication - sensibilisation

Développer le covoiturage

L'école de Wisterzée a également participé au Printemps de la mobilité avec le projet « Schoolpool » de Taxistop. Le projet n'a pas donné les résultats espérés mais l'ancien programme de covoiturage de l'école continue à être utilisé.

Une antenne VAP est en place à Court-Saint-Etienne. Huit arrêts ont été définis et identifiés. L'arrêt implanté à Beaurieux devrait être déplacé sous le pont.

Outils de communication

Depuis l'adoption du PCM, un article en lien avec la mobilité a été publié dans chaque bulletin communal.

3. Projets subsidiés

1. Appels à projets provinciaux

La province du Brabant Wallon a lancé différents appels à projets dont un pour la rénovation ou la création de pistes cyclables.

Dans ce cadre, la commune a introduit différentes propositions :

- Aménagement du sentier 51 : liaison entre la rue du Pont de Pierre et le Ravel
- Aménagement du sentier 94 : liaison entre le village de Suzeril et la rue de Sart
- Aménagement du sentier 66 : liaison entre la rue du Tienne et la rue des Ecoles
- Liaison entre le Clos de l'Orne et l'école des Hayeffes : Asphaltage du clos de l'Orne (en 2012 sans subside) et création d'un plateau ralentisseur à la rue de Mont-Saint-Guibert
- Aménagement du sentier reliant le Sentier de la Filature au Champion (situé à l'Av. Provinciale à Ottignies)
- Aménagement d'un cheminement cyclable entre le rond-point de la Chaussée de Bruxelles et le site Henricot II
- Aménagement du sentier reliant l'Avenue Reine Astrid à l'Avenue P. Henricot
- Aménagement de la liaison entre la rue du Try et la rue d'Heuval

2. Droit de tirage

- Schlammage de la rue des Fusillés (liaison cyclable entre la rue de Limauges et le centre de Court-St-Etienne)
-

4. Actions supplémentaires à réaliser

- Création d'un trottoir permettant de relier la rue des Mélèzes à Mont-Saint-Guibert (demande croissante des habitants du quartier)
 - Aménagements de sécurité à la rue du Cerisier : plusieurs réunions de concertation ont déjà eu lieu entre le Bourgmestre, l'échevin de la Mobilité et les habitants. Des aménagements de sécurité sont prévus à Genappe, dans la rue des Communes (prolongement de la rue du Cerisier). Contact est pris avec Genappe pour assurer une cohérence entre les aménagements.
 - Rue du Ruchaux : Une ordonnance de Collège a été adoptée pour interdire l'entrée des camions dans la rue du Ruchaux. Cette mesure va être mise en œuvre dans les meilleurs délais. Cette mesure va être mise à l'essai pendant 1 an.
-

5. Clôture de la réunion

La prochaine réunion du Comité de suivi est prévue pour le 7 décembre 2012 à 9h00 dans la salle du Collège de l'Administration Communale de Court-St-Etienne.
